

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

PARTICIPATION DE LA
FRANCE AU
DÉSENDETTEMENT DE LA
GRÈCE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de finances est prévue aux 5° et 6° de l'article 51 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe, relative à un **compte d'affectation spéciale**, comporte notamment :

- les **évaluations de recettes annuelles** du compte ;
- les **crédits annuels** (autorisations d'engagement et crédits de paiement) demandés pour chaque programme du compte-mission ;
- un **projet annuel de performances (PAP)** pour chaque programme, qui se décline en :
 - présentation stratégique du PAP du programme ;
 - objectifs et indicateurs de performances du programme ;
- la **justification au premier euro (JPE)** des crédits proposés pour chaque action de chacun des programmes.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

Programme 795

VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS	13
Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Justification au premier euro	18

Programme 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE	21
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	23
Justification au premier euro	26

MISSION

PARTICIPATION DE LA FRANCE AU DÉSENETTEMENT DE LA GRÈCE

Présentation du compte	8
Équilibre du compte et évaluation des recettes	9
Récapitulation des crédits	11

PRÉSENTATION DU COMPTE

■ TEXTES CONSTITUTIFS

Loi n° 2012-958 du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012, article 21.

■ OBJET

Le compte, ouvert depuis le 1er septembre 2012, retrace :

1° En recettes : le produit de la contribution spéciale versée par la Banque de France au titre de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs ;

2° En dépenses :

- a) le versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus mentionnés au 1°;
- b) des rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section Programme	Recettes	Crédits	Solde
		Autorisations d'engagement Crédits de paiement	
Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		480 560 000	
		263 710 000	
Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		0	
		0	
Total	84 080 000	263 710 000	- 179 630 000

(+ : excédent ; - : charge)

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | ÉQUILIBRE DU COMPTE ET ÉVALUATION DES RECETTES

ÉVALUATION ET JUSTIFICATION DES RECETTES

Section / Ligne de recette	LFI 2019	PLF 2020
01 - Produit des contributions de la Banque de France	118 000 000	84 080 000
Total	118 000 000	84 080 000

La Banque de France s'est engagée, dans une première convention signée le 3 mai 2012 avec le ministre de l'Économie et des Finances, à verser à l'État la somme de 754,3 M€ pour la période 2012-2020. Cette somme a été intégralement versée en 2012 et 2013 : 198,7 M€ en 2012 et le solde de 555,6 M€ en 2013. Il s'agissait de la restitution des revenus qu'elle a perçus sur les titres grecs détenus en compte propre (programme dit ANFA).

Dans une deuxième convention, signée le 26 juin 2013 avec le ministre de l'Économie et des Finances, elle s'est également engagée à verser à l'État le montant décidé par l'Eurogroupe le 26 novembre 2012, soit 2 060 M€, par tranches annuelles. Les versements pour les années 2017 et 2018 ont été, respectivement, de 183 M€ et 148 M€. En vertu de la nouvelle convention signée le 13 mai 2019, la Banque de France a versé à l'État la somme de 116,92 M€ en juin 2019. Elle versera 84,08 M€ en 2020. Ces sommes correspondent à la restitution des revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres (programme dit SMP).

Depuis 2014, seul le programme SMP donne donc lieu à la perception de recettes.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Programme Action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	118 000 000	480 560 000	+307,25	125 700 000	263 710 000	+109,79
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0		7 700 000	0	- 100,00
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000	480 560 000	+307,25	118 000 000	263 710 000	+123,48
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
Total pour la mission	118 000 000	480 560 000	+307,25	125 700 000	263 710 000	+109,79

Programme Action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	480 560 000	0	263 710 000	0
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	480 560 000	0	263 710 000	0
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0	0	0
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0	0	0
Total pour la mission	480 560 000	0	263 710 000	0

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Programme Titre	Autorisations d'Engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	Variation 2020 / 2019 en %
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	118 000 000	480 560 000	+307,25	125 700 000	263 710 000	+109,79
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>118 000 000</i>	<i>480 560 000</i>	<i>+307,25</i>	<i>125 700 000</i>	<i>263 710 000</i>	<i>+109,79</i>
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0		0	0	
Total pour la mission	118 000 000	480 560 000	+307,25	125 700 000	263 710 000	+109,79
dont :						
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>118 000 000</i>	<i>480 560 000</i>	<i>+307,25</i>	<i>125 700 000</i>	<i>263 710 000</i>	<i>+109,79</i>

Programme Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	480 560 000	0	263 710 000	0
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>480 560 000</i>	<i>0</i>	<i>263 710 000</i>	<i>0</i>
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0	0	0
Total pour la mission	480 560 000	0	263 710 000	0
dont :				
<i>Titre 6 - Dépenses d'intervention</i>	<i>480 560 000</i>	<i>0</i>	<i>263 710 000</i>	<i>0</i>

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

PROGRAMME 795

VERSEMENT DE LA FRANCE À LA GRÈCE AU TITRE DE LA RESTITUTION À CET ÉTAT DES REVENUS PERÇUS SUR LES TITRES GRECS

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	14
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	15
Justification au premier euro	18

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**Odile RENAUD-BASSO***Directrice générale du Trésor*

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (PMT ou SMP en anglais pour « *Security market programme* », programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 01 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'engagement des États membres de la zone euro du 20 février 2012 à restituer, à la Grèce, les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reverseront aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France). Ces revenus sont ensuite restitués à la Grèce. Sur la période 2013-2025, la quote-part française représente 2,06 Md€ au total. Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect, par l'État grec, de ses engagements dans le cadre de son programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement, et de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque.

Ces versements annuels se font comptablement en affectation du résultat de la Banque de France, et sont donc susceptibles d'avoir un impact négatif sur le dividende versé par la Banque de France à l'État.

L'absence de conclusion de la 5^e revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession, à la Grèce, des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017, sous réserve que la Grèce remplisse les conditions fixées sur la période post-programme. Les revenus seront reversés à la Grèce deux fois par an, depuis le compte dédié du MES par tranche d'égal montant, en juin et décembre jusqu'en 2022. La mise en œuvre des conditions nécessaires aux rétrocessions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique à la Grèce depuis le 31 août 2018.

Deux lettres d'instruction au MES, relatives aux revenus SMP et ANFA, visent à mettre en œuvre l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Ces dernières présentent les chroniques actualisées des montants devant être transférés jusqu'en 2022 par les États membres au MES. Le MES rétrocèdera ensuite ces montants, par tranches, et sur autorisation de l'Eurogroupe, laquelle est donnée sur la base des conclusions des missions de surveillance des institutions.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	480 560 000	0
Total	480 560 000	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	263 710 000	0
Total	263 710 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000	0
Total	118 000 000	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	7 700 000	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	118 000 000	0
Total	125 700 000	0

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE | Programme n° 795

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 6 – Dépenses d'intervention	118 000 000	480 560 000	0	125 700 000	263 710 000	0
Transferts aux autres collectivités	118 000 000	480 560 000	0	125 700 000	263 710 000	0
Total	118 000 000	480 560 000	0	125 700 000	263 710 000	0

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0	0	0	0	0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0	480 560 000	480 560 000	0	263 710 000	263 710 000
Total	0	480 560 000	480 560 000	0	263 710 000	263 710 000

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO | Programme n° 795

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	537 700 000	532 000 000	5 700 000

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
5 700 000	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
480 560 000 0	263 710 000 0	117 950 000	98 900 000	0
Totaux	263 710 000	117 950 000	98 900 000	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
54.9%	24.5%	20.6%	0%

En 2019, et dans l'attente d'un nouvel accord de l'Eurogroupe prévoyant la réactivation du dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA au profit de la Grèce, l'ensemble des AE et CP non consommés en 2018 ont été reportés. Au regard du nouvel échéancier de paiement communiqué en annexe à la lettre d'instruction du MES relative aux revenus du programme pour les marchés de titre (SMP), en date du 14 février 2019, l'ensemble des AE et CP disponibles en 2019 sur le programme ANFA excèdent les besoins sur la période 2019-2022. C'est pourquoi ils seront partiellement reportés en 2020, ne nécessitant donc pas d'ouverture de CP sur AE antérieurs.

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 0,0%

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

Les dépenses en 2020 sur l'action 01 seront financées par des reports de CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Pour le programme ANFA, à la suite de l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 et de la lettre d'instruction du MES en découlant, il a été décidé d'engager en 2019 l'ensemble des AE nécessaires à la couverture des besoins pluriannuels d'ici 2021 soit 49,3 M€, et de reporter annuellement les crédits de paiement nécessaires aux décaissements futurs. Ainsi, en 2020, aucun crédit de paiement n'est nouvellement ouvert.

ACTION n° 02 100,0%

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	480 560 000	480 560 000	0
Crédits de paiement	0	263 710 000	263 710 000	0

L'action 02 de ce programme concerne la mise en œuvre de la restitution à la Grèce des revenus perçus par la Banque de France, au titre des profits tirés des obligations grecques détenues dans le cadre du programme SMP, et reversés à l'État. Après une suspension de l'accord consécutive à l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière, le dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	480 560 000	263 710 000
Transferts aux autres collectivités	480 560 000	263 710 000
Total	480 560 000	263 710 000

Pour 2020, l'ensemble des crédits nécessaires aux paiements jusqu'en 2022 seront engagés, soit 480,6 M€, et les CP seront ouverts annuellement en fonction des besoins (263,7 M€ pour 2020).

PROGRAMME 796

RÉTROCESSIONS DE TROP-PERÇUS À LA BANQUE DE FRANCE

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	23
Justification au premier euro	26

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Odile RENAUD-BASSO

Directrice générale du Trésor

Responsable du programme n° 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Le plan de désendettement de la Grèce adopté le 21 juillet 2011 et mis en œuvre le 20 février 2012 prévoit en contrepartie de l'aide financière apportée à la Grèce un certain nombre de conditions d'exécution à la charge de cette dernière.

Dans le cas où celles-ci ne seraient plus réunies, il y aurait lieu de revoir les conditions dans lesquelles la France rétrocède à la Grèce les revenus tirés des titres détenus par la Banque de France en compte propre et dans le cadre du programme pour les marchés de titres. Les articles 2 des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 prévoient que « *le dispositif sera revu dans l'hypothèse d'une rupture par la Grèce des conditions contractuelles fixées par le plan, ou d'une restructuration des titres détenus par la Banque de France ou de l'annonce par le Fonds monétaire international et/ou de l'Union européenne de l'interruption de leur soutien financier en raison d'une rupture par la Grèce des conditions qui y sont attachées* ».

Ce programme met en œuvre cette clause de rendez-vous, en permettant, le cas échéant, le reversement à la Banque de France de tout ou partie des sommes versées au compte d'affectation spéciale par la Banque de France dans l'hypothèse d'une révision dans ce sens des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013. Le présent programme serait alors doté des crédits nécessaires au reversement à la Banque de France des montants agréés.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total	0	0

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total	0	0

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FDC et ADP prévus en 2019
Total	0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FDC et ADP prévus en 2019
Total	0

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
0	0	0	0	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
0 0	0 0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
NaN%	NaN%	NaN%	NaN%

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 %**Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Le compte d'affectation spéciale est ouvert du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2020. La renégociation des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 opérée en 2019 ne prévoit pas de rétrocession de trop perçus à la Banque de France en 2020.